



**PROJET DE NORME INTERNATIONALES POUR LES
MESURES PHYTOSANITAIRES**

***MISE AU POINT D'UNE STRATÉGIE
PERMETTANT DE RÉDUIRE OU DE
REEMPLACER L'EMPLOI DU BROMURE DE
MÉTHYLE À DES FINS PHYTOSANITAIRES***

Steward:

Mohammad R. KATBEH BADER





PLAN DE LA PRÉSENTATION

- CHAMP D'APPLICATION
- DÉFINITIONS
- CONTEXTE
- EXIGENCES
 1. Remplacement de l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires
 2. Réduction de l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires
 3. Réduction physique des émissions de bromure de méthyle
 4. Enregistrement des emplois de bromure de méthyle à des fins phytosanitaires
 5. Directives concernant la mise au point et l'application d'une stratégie relative à l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires
- Annexe 1
Traitements phytosanitaires permettant de réduire ou de remplacer l'utilisation du bromure de méthyle



CHAMP D'APPLICATION

Cette norme donne des indications destinées aux ONPV et aux ORPV sur la mise au point d'une stratégie permettant de réduire ou de remplacer l'emploi du bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire, afin d'en réduire les émissions.





DÉFINITIONS

Les définitions des termes phytosanitaires utilisés dans la présente norme sont données dans la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*).



Contexte

- Il y a des décennies que le bromure de méthyle est couramment utilisé comme traitement phytosanitaire à des fins de quarantaine et de pré-expédition
- Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui réduisent la couche d'ozone, est un accord qui vise à protéger la couche d'ozone en réduisant, puis à terme en éliminant, les émissions de substances qui l'appauvrissent
- La CIPV (Préambule) déclare que que les Parties contractantes tiennent compte « des principes approuvés sur le plan international régissant la protection de la santé de l'homme et de **l'environnement** »





EXIGENCES

- Le bromure de méthyle reste nécessaire dans les applications de quarantaine jusqu'à ce qu'une gamme de solutions de remplacement ait été mise au point
- Les ONPV et les ORPV, sont encouragées à mettre en place une stratégie nationale ou régionale qui les aide à réduire l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires
- La stratégie peut inclure:
 - remplacement de l'emploi du bromure de méthyle
 - réduction de l'emploi du bromure de méthyle
 - réduction physique des émissions de bromure de méthyle
 - enregistrement exact des emplois de bromure de méthyle à des fins phytosanitaires.





Remplacement de l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires

Les mesures phytosanitaires permettant de remplacer l'emploi du bromure de méthyle incluent:

- emploi de produits chimiques
- application de traitements physiques
- application de méthodes biologiques
- transformation immédiate des marchandises
- méthodes de production exemptes d'organismes nuisibles



Réduction de l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires

Les **mesures** suivantes peuvent être mises en oeuvre:

- Inspection- fumigation
- Amélioration des installations de traitement
- Evitement de répéter inutilement des fumigations



Réduction physique des émissions de bromure de méthyle

Des **moyens** physiques réduisent ou éliminent le dégagement

- Amélioration de la performance de la fumigation
- Contrôle des émissions de bromure de méthyle



Enregistrement des emplois de bromure de méthyle à des fins phytosanitaires

- Quantités de bromure de méthyle employées sur les marchandises importées et exportées
- Organisme nuisible visé
- Description des articles soumis à fumigation



Directives concernant la mise au point et l'application d'une stratégie relative à l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires

ONPV & ORPV pourraient être impliqués dans la coordination des efforts suivants:

- Examen et modification de la réglementation phytosanitaire
- Identification de traitements courants où le bromure de méthyle est la seule option
- Collaboration avec des groupes de recherche et des organismes de financement
- Coordination avec le bureau national de l'ozone
- Échange d'informations
- Donner la priorité à l'élaboration de traitements alternatifs etc.





APPENDICE

Traitements phytosanitaires permettant de réduire ou de remplacer l'emploi du bromure de méthyle

L'appendice énumère:

- Les traitements qui pourraient être envisagés et validés comme solution de remplacement du bromure de méthyle, et qui sont homologués dans un pays au moins
- Les traitements pouvant être employés pour réduire et/ou remplacer l'utilisation de bromure de méthyle dans certaines circonstances
- Les mesures également pratiquées dans au moins un pays.





REVUE DE LA PRÉSENTATION

Cette norme fournit les conseils pour:

- Action et directives pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale sur l'utilisation du bromure de méthyle comme mesure phytosanitaire.
- Promotion et exécution des traitements et des procédures qui fournissent des solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle.

